

a apporté certaines modifications au programme. Le point qui m'intéresse est assez restreint et bien précis. Il semblerait, d'après les renseignements que j'ai pu obtenir, que les avantages que retirent les fonctionnaires retraités ont été réduits en vertu de la réorganisation du programme et que les primes versées par ceux-ci ont été accrues.

J'attire l'attention du ministre sur la réponse qui a été donnée à la question n° 363, où se trouvent exposées en détail les primes exigées des fonctionnaires des diverses catégories et les primes exigées des fonctionnaires retraités dans les diverses catégories, ainsi que les avantages comparables. Voici ce qui m'intéresse. Il semblerait, de prime abord, du moins si la modification intéresse les fonctionnaires retraités, qu'ils ont à verser une prime sensiblement plus élevée tandis qu'ils bénéficient d'avantages plus restreints. En quelques mots, c'est cela qui me préoccupe.

Il ressort de la réponse, par exemple, qu'un employé célibataire verse une prime de \$1.35 par mois, tandis que le fonctionnaire à sa retraite verse une prime de \$3.40; mais les prestations du fonctionnaire retraité sont bien inférieures à celles du fonctionnaire en service. Si je suis bien renseigné, autrefois, selon les programmes directs, les primes étaient à peu près les mêmes. Le ministre pourrait-il nous donner des explications là-dessus?

L'hon. M. Fleming: Monsieur le président, le plan qui a été tracé correspond à ce que le conseil national mixte avait demandé, et il est le résultat d'études faites par ce conseil et de longues négociations menées avec ce conseil. Nous avons établi le meilleur plan possible pour les fonctionnaires et les personnes à leur charge, et pour les personnes à la charge des militaires et du personnel de la Gendarmerie royale du Canada, d'une part, et pour les fonctionnaires à la retraite, d'autre part. Le plan a été mis en adjudication. Nous avons invité à soumissionner toutes les compagnies s'occupant de ce genre d'affaires au Canada, pourvu qu'elles fussent en mesure de s'en occuper sur une base nationale.

Du fait de leur participation au programme, les fonctionnaires pensionnés ne jouissent évidemment pas d'une contribution du gouvernement. Ils acquittent leurs primes eux-mêmes. Si les avantages offerts aux fonctionnaires pensionnés ne sont pas aussi vastes et intéressants, de fait, que ceux dont jouissent les fonctionnaires et les personnes à charge que j'ai mentionnées, il s'agit

[M. McIlraith.]

tout simplement d'une question d'âge, si je comprends bien.

C'est le genre d'élément dont les assureurs ne peuvent manquer de tenir compte relativement aux prestations qu'ils versent à tout groupe du genre. Naturellement les taux de cette catégorie d'assurance pour les personnes d'un âge plus avancé sont la plupart du temps beaucoup plus élevés que pour les personnes moins âgées ou qui sont dans la force de l'âge. Si je comprends bien, c'est là tout ce qui explique l'écart que nous avons aujourd'hui dans les prestations accordées aux fonctionnaires qui sont au travail et ceux qui sont à la retraite.

M. McIlraith: D'innombrables lettres ont été écrites à ce propos,—je suis certain que le ministre en a reçues,—par des personnes qui se plaignaient de cet état de choses. Une a paru dans le *Journal d'Ottawa* en date du 12 avril. Je n'ai pas l'intention d'en donner lecture, mais je tiens à signaler que le fonctionnaire retraité s'est vu imposer un surcroît de frais par suite de la modification qui revient, dans les cas où le retraité n'a pas beaucoup de personnes à sa charge, à un supplément d'environ \$25 par an. La question est assez complexe, mais je prie le ministre de s'y arrêter de façon toute particulière et de l'examiner bien à fond. S'il veut bien se donner la peine d'examiner les deux formules publiées par l'État et qu'il connaît bien, je présume, ainsi que la correspondance échangée à ce sujet, il ira vite au fond de ce problème. Il semble, cependant, que les fonctionnaires retraités aient à supporter un lourd fardeau qui n'existait pas auparavant. Ils sont soumis à une dure épreuve, ce que le ministre sera le premier à reconnaître, et c'est bien regrettable. Je lui demande de bien vouloir examiner toute cette question afin de voir s'il ne serait pas possible de remédier à la situation.

M. le président: Le crédit 124 est-il adopté?

M. McIlraith: Le ministre dira-t-il, avant l'adoption de ce crédit, qu'il examinera la question?

L'hon. M. Fleming: J'étudie cette question depuis pas mal longtemps déjà. Lorsque de nouveaux programmes d'une telle envergure sont mis en œuvre, il faut s'attendre forcément à des bouleversements. Tous ces problèmes sont présentement à l'étude. Bien entendu, nous aimerions que tous les retraités puissent retirer le plus d'avantages possible des primes qu'ils doivent verser, et c'est ainsi que nous avons envisagé tout le programme; nous nous sommes efforcés d'offrir le meilleur plan possible au coût le plus raisonnable.

(Le crédit est adopté.)